

M.B

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Minimark 572/86
Kigali, le 30 JAN. 1986
N° 206 /08/04/86

MTW

A traiter par
Date entrée : 31-1-86
N° Classement 1847/86

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

En date du 20 janvier 1986, j'ai eu
une visite impromptue des représentants de sociétés pétroliè-
res américaines du groupe HUNT qui semble-t-il, venaient
s'enquérir des possibilités pétrolières du Rwanda.

Pour Votre information j'ai l'honneur
de Vous transmettre le contenu de nos entretiens.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, les assurances de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Transports
et des Communications
KIGALI

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu

Mathieu
Ministère des Mines et de l'Artisanat

ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ARTISANAT ET DES REPRESENTANTS DE
"HUNT INTERNATIONAL PETROLEUM COMPANY" ET
"PLACID OIL COMPANY"

1. Introduction

En date du 20 janvier 1986 à 15h 15', le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a reçu :

- Mr. C.P. HUNTRESS : Executive Vice Président, Hunt International Petroleum Company
2400 Thanksgiving Tower
Dallas, Texas 75201
Etats - Unis
- Mr. Robert L. Guinn : Manager International Contracts - Placid Oil company -
1601 Elm Street, suite 3900
Dallas, Texas 75201
Etats - Unis
- Mr. Paul A. Daniels Jr : Senior Exploration Geologist - Placid Oil Company -
3900 Thanksgiving Tower
Dallas, Texas 75201
Etats - Unis.

Les visiteurs ont déclaré avoir obtenu l'adresse du Ministère chargé des Mines par le biais de M.HABIMANA, Conseiller d'Ambassade à Washington. Ils ont également déclaré avoir essayé de s'aménager un rendez-vous au départ de Dallas, mais sans succès. Ils auraient alors profité de leur passage à Nairobi (avant de se rendre à LUSAKA) pour accomplir leur mission au Rwanda. Venus par avion qu'ils avaient loué au départ de Nairobi, ils devaient regagner le Kenya le soir même.

Les contacts avec le Ministère des Transports et des Communications ont révélé que les intéressés avaient téléphoné de Nairobi à ce même Ministère pour indiquer qu'ils avaient rendez-vous avec le Ministre chargé des mines. Comme dit plus haut cependant, ce rendez-vous n'était pas du tout programmé.

.../...

2. Objet de la visite:

D'après le prospectus remis au Ministre, "Hunt International Company" est une Société appartenant aux membres de la famille Hunt de Dallas. Avec ses filiales, la Société opère dans le domaine de l'exploration et du pétrole depuis plus de 30 ans et ce dans plusieurs pays du monde.

Placid Oil company appartient également aux membres de la famille Hunt et s'occupe de l'exploration, la production et le transport du pétrole. Les intéressés ont donc indiqué que leur visite avait pour objet de s'enquérir des possibilités pétrolières du Rwanda.

Le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a signalé que jusqu'à présent, le Rwanda ne s'était pas engagé dans la recherche du pétrole, mais que la Direction Générale des Mines et de la Géologie pouvait leur fournir toutes les informations techniques disponibles sur ce sujet. Le Ministre a souhaité que la société Hunt nous transmette ses avis après analyse de ces informations. Ce que les interlocuteurs ont accepté.

3. Contacts avec la Direction Générale des Mines et de la Géologie

Les intéressés se sont entretenus avec le Directeur Général des Mines et de la Géologie en compagnie du Chef de Division "Prospection Minière et Evaluation".

Il leur a été indiqué que :

- à part quelques profils gravimétriques effectués par une Institution (1) étrangère et dont le rapport n'est pas encore disponible, il n'y a pas eu de travaux de prospection du pétrole dans le Pays.
- Des recherches pour le pétrole seraient en cours dans la vallée de la RUSIZI au BURUNDI (2). Cette vallée se prolonge au Rwanda.
- Le Pays ne dispose pas de code des hydrocarbures. Ceci n'empêcherait pas toutefois d'examiner toute demande de permis de recherches pétrolières par les services concernés.

(1) Le nom de l'Institution ne leur a pas été révélé.

Il s'agit du département géophysique de l'Université de Montpellier (France).

(2) D'après les intéressés c'est une société du nom d'AMECO qui mène ces recherches.

Enfin les visiteurs ont acheté la carte métallogénique du Rwanda et sa notice afin de se familiariser avec la géologie du Pays. Un exemplaire de la législation minière leur a par ailleurs été remis.

Kigali, le 22 Janvier 1986.